

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse  
**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse  
**Band:** 6 (1861)  
**Heft:** 15

**Vereinsnachrichten:** Société militaire fédérale : appel à la fête annuelle

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

5° CANTONNEMENTS. — Les règlements relatifs aux cantonnements seront tous en vigueur. Les officiers auront soin d'établir les gardes de police nécessaires.

Lucerne, le 9 août 1861.

*Le colonel fédéral commandant du rassemblement  
de troupes de 1861,*

LOUIS AUBERT.

---

---

## SOCIÉTÉ MILITAIRE FÉDÉRALE.

APPEL A LA FÊTE ANNUELLE.

Lugano, le 5 août 1861.

Frères d'armes, chers Confédérés,

Faisant suite à notre circulaire du 25 avril dernier, nous venons vous adresser un chaleureux appel pour vous convier à la réunion réglementaire de cette année, qui aura lieu à Lugano les 7, 8 et 9 septembre prochain. Ce retard a été jugé nécessaire pour que les officiers qui prendront part dans le mois courant au rassemblement des troupes dans les Alpes puissent avoir le temps de rentrer dans leurs foyers et de s'y reposer.

C'est le cœur rempli des plus belles espérances que nous vous adressons ce appel, chers camarades, car de tout côté de la Suisse nous avons reçu les promesses les plus flatteuses d'un concours nombreux et d'un appui bienveillant.

O! venez, Frères chéris. Les splendeurs de notre ciel d'Italie et l'azur de nos lacs seconderont les efforts sincères et loyaux de tous les Tessinois, pour vous donner la bienvenue la plus cordiale et suppléer à l'éclat des apprêts, à la magnificence des fêtes.

Venez! Que la distance ne vous empêche point de visiter cette extrême contrée méridionale, séparée par la chaîne des Alpes, mais étroitement, indissolublement réunie aux autres contrées de notre glorieuse patrie par une chaîne bien autrement puissante, celle de la sympathie, de la solidarité, de la foi jurée.

Venez! Sur ce terrain où résonne le doux idiome de Dante, au milieu de ces populations libres et sincèrement républicaines qui applaudissent du fond de leur âme à la résurrection d'une noble nation voisine et amie, vous entendrez répéter haut et ferme le serment unanime de vouloir vivre et mourir pour la Suisse républicaine.

Venez, enfants de la vieille Suisse! Les Tessinois, vos frères cadets, vous attendent sur les bords du Cérésio, les bras ouverts et l'âme pénétrée de dévouement et de respect pour cette bannière trois fois sacrée, qui des bords du Léman nous sera rapportée, nous l'espérons, par le père de notre armée, par notre digne vétéran, par l'honorable général Dufour.

AU NOM DU COMITÉ CENTRAL,

*Le vice-président,* L. RUSCA, colonel fédéral.

*Le secrétaire,* BEROLDINGEN, commandant.

## PROGRAMME DE LA FÊTE ANNUELLE

des 7, 8 et 9 septembre 1861, à Lugano.

### Samedi 7 septembre.

1. — Salué par 22 coups de canon, le drapeau de la société fera son entrée à Lugano dans l'après-midi, escorté par une députation du Comité central et du Comité d'organisation, qui se portera à sa rencontre au St-Gothard.

Les officiers qui l'accompagnent sont priés de se rendre aussitôt dans la grande salle de l'hôtel de ville, où le vin d'honneur leur sera offert.

2. — Les cartes de la fête et les billets de logement seront distribués dans un bureau attenant à ladite salle, lequel restera ouvert le samedi de midi à 10 heures du soir, le dimanche de 8 h. du matin à 8 h. du soir, et le lundi de 8 h. du matin à midi.

Les cartes de la fête donnent droit à l'entrée au théâtre dans les trois soirées, aux courses ordinaires du bateau à vapeur pour dimanche et lundi, ainsi qu'au banquet de la fête au lundi.

3. — A 6 heures de relevée, réunion du Comité central avec les députations cantonales dans une salle du lycée.

4. — A 8 heures, opéra et ballet au théâtre

### Dimanche 8.

5. — A 6 heures du matin, la diane, exécutée par la musique militaire dans les rues de la ville.

6. — A 9 h. réunion des armes séparées dans les différentes salles du lycée.

7. — A 5 h. de relevée, régates sur le lac, annoncées par un coup de canon. Ensuite réunion sur la *Place de la Réforme*, musique, cocagne et autres divertissements publics.

8. — A 7 1/2 h., illumination générale. A 8 1/2 h., feux d'artifice sur le lac.

### Lundi 9.

9. — A 6 heures du matin, salves d'artillerie. La musique et les tambours battent la diane dans la ville.

10. — Tous les membres de la société militaire fédérale se réunissent sur la place *Castello*. Le comité d'organisation conduit l'ancien comité central sur le lieu de réunion avec une escorte militaire. Ensuite, remise du drapeau par l'ancien au nouveau comité, saluée par 22 coups de canon.

11. — Cette cérémonie achevée, le cortège se formera pour se rendre à l'église des Anges, où aura lieu l'assemblée générale.

Ordre du cortège :

- a) Les cadets des écoles ;
- b) Musique militaire ;
- c) Les deux comités avec le drapeau de la société ;
- d) Les invités ;
- e) Les membres de la société à rangs doubles ;
- f) Un détachement de carabiniers.

Dans le local de l'assemblée il y aura des places réservées aux autorités et aux invités.

12. — Les opérations de l'assemblée une fois terminées, le cortège se reforme dans l'ordre ci-dessus indiqué, et accompagne le drapeau chez le président du comité central.

13. — A 6 h. précises, banquet dans la caserne.

Le premier toast est porté par un membre du comité central à la *Patrie Suisse*.

Ceux qui voudront ensuite prendre la parole devront s'annoncer au président du comité d'organisation.

14. — Tous les officiers qui sont encore astreints au service militaire portent le brassard fédéral et assistent en grand uniforme à l'assemblée de la société, d'après l'art. 14 des statuts.

15. — Les signes distinctifs des comités et des commissions sont les suivants :

Pour le comité central : un brassard rouge et blanc, porté au bras gauche ;

Pour le comité central d'organisation : un brassard rouge et bleu, au bras gauche ;

Pour la commission de réception et de logement : un ruban blanc ;

Pour la commission d'ordre et police : » rouge ;

Pour la commission des vivres et liquides : » violet ;

Pour la commission de décoration : » vert ;

Pour la commission des apprêts et divertissements publics : » bleu.

Les rubans sont portés à la boutonnière.

Lugano, le 5 août 1861.

POUR LE COMITÉ D'ORGANISATION,

*Le président,* C. BATTAGLINI, lieut.-col.

*Le secrétaire,* G. VEGEZZI, lieutenant.

---

## NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Eu égard aux explosions de moulins à poudre, qui se sont fréquemment succédé depuis quelque temps, le Conseil fédéral a nommé, le 29 juillet 1861, une commission de trois membres chargée d'examiner et de préavisier les questions ci-après :

1. Quelles peuvent être les causes des explosions qui se sont succédé dans les derniers temps ?
2. Comment est-il possible de les prévenir, et quelles sont les mesures à prendre dans ce but ?

La commission est composée de

MM. le Dr *Bolley*, professeur de chimie à l'école polytechnique, à Zurich.

*Curchod*, directeur des télégraphes suisses, à Berne.

*Ott-Teuscher*, mécanicien, à Berne.

---